

COMMENT SOUSCRIRE À UN GROUPEMENT FORESTIER D'INVESTISSEMENT

IMPORTANT: avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) et de la (des) plaquette(s) de présentation du (des) GFI sélectionné(s). La réduction d'impôt est la contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 5 à 10 ans (en fonction du fonds choisis). Il est conseillé au souscripteur de GFI de consacrer un montant limité de ses actifs financiers, de l'ordre de 5 à 10 % maximum au global. La réduction d'impôt s'applique sur le versement net de frais d'entrée et entre dans le plafond global des niches fiscales de 10 000 €.

LES 4 ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

JE COMPLÈTE ET SIGNE LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES, ENCADRANT NOTRE RELATION:

- ☐ Le « document d'entrée en relation / présentation de meilleurtaux Placement »
- ☐ La « convention de Réception Transmission d'Ordres (RTO) »
- □ La « lettre de mission »
- Le « kit découverte » de meilleurtaux Placement

Important : la réglementation relative à l'obligation de connaissance et expérience des investisseurs qui incombe aux prestataires et intermédiaires financiers leur impose une connaissance actualisée de leurs clients. Ces documents sont destinés à vérifier que la souscription envisagée est adaptée à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement.

JE COMPLÈTE ET SIGNE LE DOCUMENT RELATIF AU GFI CHOISI :

Le « bulletin de souscription » du GFI



JE JOINS LES DOCUMENTS SUIVANTS:

- 🖵 Un chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin de souscription, respectant le minimum de souscription propre à chaque GFI
- Un justificatif d'identité, qui peut être une copie de la Carte Nationale d'Identité, du **Passeport** ou de la **Carte de séjour** en cours de validité du(des) souscripteur(s)
- Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture, échéancier, avis d'imposition...)



JE RETOURNE L'INTÉGRALITÉ DES DOCUMENTS :

dans une enveloppe non affranchie adressée à meilleurtaux Placement (MeilleurPlacement) Libre Réponse n°64323 - 35049 Rennes Cedex



dans une enveloppe affranchie adressée à meilleurtaux Placement (MeilleurPlacement) 18 rue Baudrairie - 35000 Rennes

Nous accuserons réception des documents par email et procéderons à l'analyse de votre projet. Un rapport d'adéquation vous sera adressé avant transmission de la souscription à la société de gestion.

Nous vous recommandons de conserver une copie de votre dossier de souscription.

Une question, un conseil ? Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 19h par téléphone au 01 47 20 33 00, sur rendez-vous ou par e-mail : placement@meilleurtaux.com

placement@meilleurtaux.com meilleurtaux Placement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes



meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), courtier en opérations de banque et en services de paiement. les experts financiers, accompagnetsurs de croissances Société sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.



DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION / PRÉSENTATION MEILLEURTAUX PLACEMENT

meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine). Siège social : 18 rue Baudrairie 35000 Rennes - Tél : 01 47 20 33 00 - Courriel : placement@meilleurtaux.com - Site internet : placement.meilleurtaux.com

STATUTS RÉGLEMENTÉS

Immatriculé sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07 031 613

Intermédiaire en assurance (COA)

Positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. MeilleurPlacement peut notamment présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants*:

Generali Vie, Spirica, Suravenir... Le conseil apporté est de type « adaptation de la solution aux besoins et objectifs du client ». Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adaptation qui vous fournira des informations sur les familles de placements et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adaptation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces familles et stratégies tels que les risques de perte en capital, les frais, la liquidité, etc. Le suivi du contrat donne lieu à une rémunération sous forme de commissions versée par les compagnies d'assurances partenaires (rétrocession annuelle d'une partie des frais de gestion prélevés au titre de la gestion des contrats et au titre de la gestion des supports financiers (hors fonds en €uro et autres supports spécifiques)).

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier : néant

Conseiller en investissements financiers (CIF)

Adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), association agréér par l'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers). MeilleurPlacement peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants*: 123 IM, ACG Management, Alto Invest, Nextstage, Odyssée Venture, Périal Placements, Sigma Gestion, Sofidy SA, Truffle Capital, Vatel Capital...

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers) et la rémunération se fait par commissions sur les instruments financiers.

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

- Nom ou dénomination sociale, adresse professionnelle ou siège social et numéro d'immatriculation du mandant :
 Meilleurtaux 36 rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris ORIAS n°07 022 955 RCS Pairs 424 264 281
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, toute participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital, détenue par le cabinet dans un établissement de crédit, de financement ou de paiement
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le mandant travaille :
 Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Agricole, La Banque Postale, Société Générale, etc.
 (liste complète des partenaires sur www.meilleurtaux.com/a-propos-de-meilleurtaux/nos-partenaires-bancaires/credit-immobilier)
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiquées avant la souscription.

Assurance responsabilité civile professionnelle et garantie financières

Dans le cadre de ces activités, MeilleurPlacement bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrites auprès de MMA boulevard de Marie et Alexandre Oyon - Le Mans Cedex 9.

Politique de traitement des conflits d'intérêts

Conformément à la réglementation applicable, MeilleurPlacement a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

*Les listes d'établissements partenaires mentionnées dans ce document sont susceptibles d'évolution. La liste complète et actualisée peut être fournie sur simple demande.

FACE À VOUS UN PROFESSIONNEL QUI S'ENGAGE À :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel,
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients,
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire,
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil,
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige,
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération,
- Respecter le secret professionnel,
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.

DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Ces données sont collectées dans différents formulaires tout au long de la phase de découverte, de conseil et de suivi des placements réalisés par notre intermédiaire. Elles sont indispensables à la mise en oeuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles,

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification. d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de meilleurtaux Placement - MeilleurPlacement - RGPD - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes ou par email : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la page dédiée aux données personnelles et notre politique de confidentialité.

Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à l'adresse suivante : https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de

MeilleurPlacement pour répondre à certaines de ses exigences règlementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées.

La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à Meilleur Placement, par mail ou par courrier, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, sauf réponse apportée dans ce délai, puis de 2 mois à compter de la réclamation pour y répondre.

Pour les produits de type assurance-vie, retraite, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (www.mediateur-conso.cmap.fr consommation@cmap.fr).

Pour les autres produits, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le médiateur).

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

La construction (LaVerage and Construction C	
Je soussigné(e)/nous soussignés	et
□ M. □ Mme	☐ M. ☐ Mme
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Reconnais (sons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de Meilleur	Placement.
Fait à :	Le:
Signature:	Signature :



meilleurtaux Placement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00 meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), courtier en opérations de banque et en services de paiement. placement@meilleurtaux.com

les experts financiers - Société sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.





KIT DÉCOUVERTE

POURQUOI NOUS VOUS DEMANDONS TOUTES CES INFORMATIONS?

Ce "Kit Découverte" regroupe l'intégralité des informations que nous devons recueillir auprès de vous dans le cadre de notre relation, afin de vous délivrer un conseil adapté et d'agir au mieux de vos intérêts.

Nous avons réparti ce kit d'information en 3 parties distinctes afin de faciliter votre saisie. Ces 3 parties sont :

- Ma situation patrimoniale et financière : dans cette partie, nous recueillons les informations civiles vous concernant ainsi que vos proches. Les questions concernent votre foyer, votre régime matrimonial, votre activité professionnelle, vos revenus... afin de prendre en considération dans notre conseil l'ensemble des paramètres de votre situation personnelle.
- Mon expérience et mes connaissances financières : nous vous demandons ici de nous indiquer l'ensemble des types de supports ou de placements que vous connaissez ou que vous avez détenus. Nous vous interrogeons également sur la manière dont vous les avez gérés ainsi que les expériences que vous avez pu connaître, ainsi que vos réactions le cas échéant. Grâce à vos réponses nous pourrons déterminer votre sensibilité/tolérance au risque
- Mon placement : nous terminons par une partie relative au type de placement que vous projetez de faire. Les questions portent sur vos objectifs, votre horizon et l'ensemble des informations propres à ce projet qui nous permettront de nous assurer de l'adaptation de la solution envisagée.

L'ensemble de ces renseignements doit nous permettre de délivrer notre conseil initial, accompagné de précisions mais aussi de points d'attention. Ce conseil sera formalisé par écrit.

Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce "Kit Découverte" de manière sincère et complète. Dans le cas contraire, nous vous informons que le conseil final délivré pourrait ne pas vous être adapté.

En fonction de la solution de placement retenue, nous pourrons être amenés à vous demander une mise à jour de ces informations qui se fera alors via une "Fiche d'Actualisation".

Nous sommes conscients que ces informations sont nombreuses et personnelles, mais elles sont indispensables pour répondre à notre devoir de conseil imposé par nos différents statuts en tant que Conseiller en Gestion de Patrimoine. Nous vous assurons de l'entière confidentialité de ces informations, dont seules celles requises seront transmises aux assureurs et société de gestion que vous retiendrez.

Nous vous remercions pour votre implication dans ce process déterminant pour la validité de notre conseil et restons à votre disposition pour tout complément d'information sur cette démarche.

L'équipe meilleurtaux Placement





FICHE DÉCOUVERTE - MA SITUATION PATRIMONIALE CLIENT

Afin de vous délivrer un conseil adapté et d'agir au mieux de vos intérêts, nous devons avoir une connaissance à jour :

- de votre situation financière, de la composition de votre patrimoine → c'est l'objectif de la fiche « ma situation patrimoniale client » ;
- de votre connaissance et de votre expérience en matière financière et boursière → c'est l'objectif de la fiche « expérience ».

Ces 2 premières fiches sont valables pour **l'ensemble des placements** que vous avez acquis via nos sites. Elles doivent être **remplies par chaque client** qu'il soit souscripteur ou co-souscripteur. Pour chacun de ces placements nous devons avoir connaissance de vos objectifs et de votre horizon d'investissement — c'est l'objectif de chacune des fiches « **mon placement** ».

Avec l'ensemble de ces éléments, nous pourrons :

- assurer l'adaptation de chaque placement à votre situation ;
- déterminer votre profil par placement et vous alerter si la situation était incohérente ou inadaptée ;
- valider la cohérence des opérations futures que vous nous adresserez et ainsi répondre à l'ensemble de la réglementation qui vise principalement à protéger et informer l'épargnant en tant que consommateur.

Il est donc indispensable que vous répondiez à ces questionnaires de manière sincère et complète. À défaut de cette information de qualité et exhaustive, nous vous informons que le conseil final délivré pourrait ne pas être adapté.

Toute modification de votre situation familiale, patrimoniale ou professionnelle peut avoir une incidence sur notre prestation. Il conviendra donc de nous signaler tout changement relatif à votre situation afin d'actualiser le présent document. Dans tous les cas, ce document devra être mis à jour au moins une fois par an.

Les destinataires des données sont les conseillers en gestion de patrimoine, le personnel affecté aux opérations de back-office et les partenaires (assureurs, banques ou gestionnaires des « produits » souscrits) de **meilleurtaux Placement**.

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont conservées et font l'objet d'un traitement automatique. Elles sont indispensables à la mise en œuvre du conseil par **meilleurtaux Placement**. Conformément à la réglementation Informatique et Liberté et au Règlement Général sur la Protection des Données, le souscripteur dispose sur ces données de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité, et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de **meilleurtaux Placement**.

ÉPARGNANT(E)/SOUSCRIPTEUR(RICE)/ASSURÉ(E)			CONJOINT(E)/PARTENAIRE DE PACS (obligatoire) À compléter obligatoirement en cas de souscription simple ou de co-souscription				
□ M. □ Mme			☐ M. ☐ Mme				
Nom :			Nom :				
Nom de naissance :	:		Nom de naissance :				
Prénom(s) :			Prénom(s) :				
Né(e) le :/	/ à :		Né(e) le :/ à :				
Capacité juridique : Majeur : □ Capable			En cas de co-souscription merci (Co-souscripteur(rice)/Co-assuré(e)	de cocher la case ci-dessous :			
Majeur protégé sous : Curatelle simple Curatelle renforcée Habilitation familiale Tutelle Mandat de protection future			Activité et projection, mon(ma) conjoint(e)/partenaire est : ☐ Salarié(e) en activité ☐ Demandeur(euse) d'emploi ☐ Retraité(e) ☐ Sans activité professionnelle				
Régime de protection		e depuis le :	Profession actuelle ou ancienne : CSP :				
Mineur : ☐ Sous administration légale ☐ Sous tutelle ☐ Émancipé			Nationalité de mon(ma) conjoint(Nationalité :				
Représenté(e) par :	(à remplir par les repr	ésentants légaux)					
1 - Nom :	Prénom : _	Relation a	vec le/la souscripteur(rice)/assuré(e) :	☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur			
2 - Nom :	Prénom : _	Relation a	n avec le/la souscripteur(rice)/assuré(e) :				
Activité et projection		☐ Salarié(e) en activité ☐ Étudiant(e)/Élève/Apprenti(e)	☐ Indépendant(e) en activité ☐ Retraité(e)	☐ Demandeur(euse) d'emploi ☐ Sans activité professionnelle			
Profession actuelle ou ancienne :			CSP: Je pense partir à la	retraite dans ans.			
Nationalité et situat Je suis de nationalité			J'ai une double nationalité :				
Je suis :	☐ résident fiscal fran	çais □ résident	fiscal dans un autre pays :				

Adresse fiscale :			-	on adresse posta	_	t mon adresse
Ville:(CP :		ale:	Oui	□ Non	to at da présider
Téléphone :			on , merci de pre e adresse postal	endre contact avec e :	notre service ciien	is et de preciser
E-mail :			·			
Personne politiquement exposée Exercez-vous ou avez-vous exercé depu Si oui, quelle fonction ?					□ Non □ Oui	_
Les fonctions concernées sont les suivantes nationale ou du Parlement européen ; membre d' susceptibles de recours ; membre d'une cour des o officier général ou officier supérieur assurant le co internationale publique, créée par un traité.	une cour suprême, d'une cour co comptes ; dirigeant ou membre d	onstitutionnelle ou d'une au le l'organe de direction d'un	utre haute juridiction e banque centrale ;	n dont les décisions ne a ambassadeur, chargé d'a	sont pas, sauf circonsta affaires, consul général	ances exceptionnelles, et consul de carrière ;
Une personne de votre famille ⁽¹⁾ ou de v ou administrative importante ? \square Nor Si oui , quelle fonction ? $_$						
Les personnes concernées sont les suivantes étrangère ; en ligne directe, les ascendants, desce en vertu d'une loi étrangère. ^[2] Les personnes qui v - Personne physique identifiée comme étant le bén - Personne entretenant des liens d'affaires étroits :	s : (1) le conjoint ou le concubin r ndants et alliés, au premier degr ous sont étroitement associées : éficiaire effectif d'une personne	notoire ; le partenaire lié pa é, ainsi que leur conjoint, le	r un pacte civil de so ur partenaire lié par	olidarité ou par un contra	at de partenariat enregi	stré en vertu d'une loi
« US Person » Suite au traité signé entre la France et de demander à leurs clients s'ils sont o				Compliance Act) imp	pose aux établisse	ments financiers
ÉPARGNANT(E) - Je déclare que m Je suis citoyen(ne) fiscal(e) des Etats-U Je suis résident(e) fiscal(e) (1) des Etats-	nis d'Amérique :	nte : □ Non □ Non		Oui Oui		
CONJOINT(E) - Je déclare que ma s Je suis citoyen(ne) fiscal(e) des Etats-U Je suis résident(e) fiscal(e) (1) des Etats-	nis d'Amérique :	∵ Non □ Non		Oui Oui		
Si vous avez répondu « oui » à l'une (*) Est résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique, tou et les deux années précédentes (pour le calcul, les sixième), avoir déclaré ses revenus avec ceux de so	ite personne correspondant à au jours de l'année en cours compte	moins un des critères suivar ent intégralement avec un m	its : avoir séjourné pl iinima de 31 jours, le	us de183 jours au total a s jours de l'année N-1 po	aux Etats-Unis d'Amériqu our un tiers et les jours d	ue sur l'année en cours de l'année N-2 pour un
Situation matrimoniale ☐ Célibataire ☐ Pacsé(e)(s)	□ Marié(e)(s)	□ Divorcé(e)	☐ Veuf(ve)	☐ Union li	bre	
Date du mariage ://_ Date du PACS ://_ Date de divorce ://_	Contrat de mariage Contrat de PACS :			er le régime : er le régime :		- -
Enfants et personnes à charge						
Enfants : J'ai enfant(s)						
Nom	Prénom		Date de nais	sance	À charge	
			/		□ Oui	□ Non
					□ Oui	□ Non
Personnes à charge : J'ai a	utre(s) personne(s) à m	a charge			L Uul	LI IVUII
Nom	Prénom	u-onargo	Date de nais	sance	Lien familial	

Le budget de votre foyer : Vos revenus = revenus professionnels + revenus c	lu natrimoino –	₽	□ Nets/mois ou □	Note/an
			•	ivers/aii
L'estimation de votre capacité d'épargne =			□/mois ou □/an	
L'estimation de vos charges = cout du logement +	charges courantes + fiscal	ité =	€ ou % de vos re	evenus □/mois ou □/an
Dans les 12 prochains mois, un événement par	rticulier est-il susceptible o	l'intervenir et d'influer (ach	nat ou vente immobilière, ma	riage, naissance,):
- Sur le niveau de vos revenus ou dépenses	□Non	□ Oui :		
- Sur le montant de votre patrimoine	□Non	□ Oui :		
Montant de votre natrimoine total (emprunts d		, and the second	titre gratuit	□ Locataire(s)
Montant de votre patrimoine immobilier (em	déduits), votre patrimoine =	ensemble de vos actifs ne	ets de vos emprunts =	, ,
Montant de votre patrimoine immobilier (emp Vos avoirs immobiliers représentent environ	déduits), votre patrimoine = prunts déduits) ?	ensemble de vos actifs no	ets de vos emprunts =	€
Montant de votre patrimoine total (emprunts de Montant de votre patrimoine immobilier (emprovos avoirs immobiliers représentent environ	déduits), votre patrimoine = prunts déduits) ? € ou _ avoirs financiers représent	ensemble de vos actifs no entermoi	ets de vos emprunts = ine € ou % de	votre patrimoine €
Montant de votre patrimoine immobilier (emp Vos avoirs immobiliers représentent environ Montant de votre patrimoine financier ? Vos	déduits), votre patrimoine = orunts déduits) ? € ou _ avoirs financiers représent tie sur des livrets ou des co	ensemble de vos actifs no entensionement environ mptes bancaires) =	ets de vos emprunts = ine € ou % de	€ votre patrimoine

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement), pour répondre à certaines de ses exigences règlementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donnespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Fait à :	Le / /	
		ı
Épargnant N°1/Représentant légal	Épargnant N°2/Représentant légal	Mineur(e)/Personne Protégée
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Signature:	Signature:	Signature :

Les données collectées dans ce formulaire sont indispensables à la mise en œuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de MeilleurPlacement. Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement pour répondre à certaines de ses exigences règlementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

meilleurtaux Placement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes



riacement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00 meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), courtier en opérations de banque et en services de paiement.

Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Pécel·vier 4 de Pécel·v

les experts financiers - Société sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.



FICHE DÉCOUVERTE - MON EXPÉRIENCE ET MES CONNAISSANCES FINANCIÈRES

Quelles sont votre expérience et votre connaissance des placements suivants :

	Connaissand de placeme		Expérience de l'investissement au cours des 12 dernières mois				
	Je connais les principes et fonctionnements	Je ne connais pas	J'ai déjà investi dans	Je n'ai jamais investi dans			
Type de supports							
Fonds en euro (en assurance vie)							
Actions ou obligations							
Placements collectifs SICAV, FCP, OPCVM (y compris assurance vie en UC)							
Placements collectifs immobiliers SCPI, SCI, OPCI							
Produits d'indexation ETF, Trackers							
Produits structurés EMTN, BMTN, fonds à formule							
Produits à effet de levier Warrants, turbos, CFD							
Types de placements							
Livrets d'épargne / Épargne logement							
Contrat d'assurance vie							
Compte titres et/ou PEA							
PERP							
Contrat Madelin							
Contrat Article 83							
Investissement de diversification							
FCPI/FIP							
FCPR							
SOFICA							
Investissements directs PME (Holding, mandat de gestion)							
Groupement Foncier Forestier							
Groupement Foncier Viticole							
Selon votre connaissance des placements financiers : - Un investissement en placements collectifs/Unités de Compte (FCP/SICAV/ETF/SCPI,) présente un risque de perte en capital							
- En assurance vie, le capital placé est bloqué pendant 8 ans							

Avez-vous déjà subi une baisse sur les marchés ? Non, je n'ai jamais réalisé de pertes Oui d'un maximum de 10 % Oui d'un maximum de 20 % Oui de plus de 20 %	
Si oui, Quelle a été votre réaction face à ces pertes ? J'ai augmenté mon investissement dans ce placement afin de profiter de la baisse des marchés J'ai patienté : je considère que tant que je n'ai rien vendu, je n'ai rien perdu J'ai attendu, puis liquidé une partie de mes positions, voyant que les marchés ne repartaient pas à la hausse. J'avais déjà trop perdu, j'ai tout vendu	
Avez-vous déjà bénéficié de période de hausse sur les marchés ? Non, je n'ai jamais réalisé de gains Oui d'un maximum de 10 % Oui d'un maximum de 20 % Oui de plus de 20 %	
Si oui, Quelle a été votre réaction face à ces gains? J'ai tout vendu car les marchés étaient au plus haut J'ai sécurisé une partie de mes gains et suis resté(e) investi(e) sur l'autre, ça pouvait encore monter J'ai patienté, les marchés ont continué à se valoriser J'ai réinvesti, il y avait encore du potentiel de gain sur les marchés.	

En signant ce document, je certifie que ces données sont exactes et sincères. J'accepte qu'elles soient conservées et analysées par meilleurtaux Placement.					
Fait à :	Le/				
Épargnant N°1/Représentant légal	Épargnant N°2/Représentant légal	Mineur(e)/Personne Protégée			
Nom :	Nom :	Nom :			
Prénom :	Prénom :	Prénom :			
Signature :	Signature :	Signature:			
orginatare :	Orginataio:	- Organization			

Les données collectées dans ce formulaire sont indispensables à la mise en œuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de MeilleurPlacement. Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement pour répondre à certaines de ses exigences règlementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

meilleurtaux Placement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes -



riacement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00
meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), courtier en opérations de banque et en services de paiement.

Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Pécel·ties de la P



FICHE DÉCOUVERTE - INFORMATION « MON PLACEMENT » Questionnaire établi dans le cadre de la mise à jour des informations Souscripteur: Nom: Prénom : ___ Co-souscripteur: Nom:_____Prénom: Nom du contrat ou du placement : Quel est votre objectif pour ce placement? ☐ Réduire ma fiscalité ☐ Diversifier mon patrimoine ☐ Autre : _____ Quelle est votre situation fiscale précise ? ☐ Je confirme être assujetti à l'Impôt sur le Revenu et ma Tranche Marginale d'Imposition (TMI) est de : ☐ 11 % ☐ 30 % ☐ 41 % ☐ 45 % ☐ Je ne suis pas assujetti à l'Impôt sur le Revenu. En l'absence d'imposition sur le revenu, l'investissement dans des solutions de défiscalisation présente un intérêt fiscal nul. Le seul gain potentiel réside dans la perception d'une éventuelle plus-value à la liquidation du produit. Cet investissement n'est donc pas adapté à votre situation fiscale. En cochant cette case, j'atteste avoir compris et souhaiter néanmoins poursuivre mon projet d'investissement. Quelle est la durée estimée pour cet investissement ? ☐ Je suis prêt à bloquer mon capital pour une période de 5 à 10 ans ☐ J'ai un horizon de placement inférieur à 5 ans ou je ne souhaite pas bloquer ces sommes. L'investissement dans des solutions de défiscalisation est un placement long terme (plus de 5 ans). Cet investissement n'est donc pas adapté à la durée de blocage que vous acceptez. 🗆 En cochant cette case, j'atteste avoir compris et souhaiter néanmoins poursuivre mon projet d'investissement. Quelle description correspond au mieux dans le cadre de votre projet à votre appétence pour le risque ? □ J'accepte de prendre un risque de perte en capital □ Je n'accepte aucun risque en capital. L'investissement dans des solutions de défiscalisation présente un risque de perte en capital. Ce placement n'est donc pas adapté au niveau de risque que vous êtes prêt(e) à accepter. ☐ En cochant cette case, j'atteste avoir compris et souhaiter néanmoins poursuivre mon projet d'investissement. Quelle est la part totale des placements FCPI/FIP/ Holding / FCPR dans votre patrimoine financier, y compris cet investissement ? □ Plus de 10 % : **Dans ce cas**, j'ai bien conscience que cette part est supérieure à celle □ De 5 % à 10 % que me conseille meilleurtaux Placement pour ce type d'avoirs en raison du risque en capital et la durée de blocage des capitaux. 🗆 En cochant cette case, j'atteste avoir compris et souhaiter néanmoins poursuivre mon projet d'investissement. À compléter uniquement si vous êtes âgé(e) de plus de 80 ans Certains placements parmi les FCPI, FIP, SOFICA,... excluent dans leurs règlements, toute sortie anticipée, même en cas de décès. Ce faisant, en cas de décès, vos héritiers devront conserver les parts jusqu'à la liquidation du fonds. ☐ En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'investissement et souhaite maintenir mon projet Origine des fonds : vous prévoyez de dédier € à ce projet de placement. L'origine de ces fonds est : Date de génération des fonds correspondants Salaires et revenus Epargne déjà constituée Remboursement de FCPI/FIP En signant ce document, je certifie que ces données sont exactes et sincères. J'accepte qu'elles soient conservées et analysées par meilleurtaux Placement. Le ___/___/__ Fait à : Épargnant N°2/Représentant légal Épargnant N°1/Représentant légal Nom: Nom:

Les données collectées dans ce formulaire sont indispensables à la mise en œuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de MeilleurPlacement. Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement pour répondre à certaines de ses exigences règlementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Prénom:

Signature:



Signature:

Prénom:

meilleurtaux Placement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00 meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le CNCEF n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), courtier en opérations de banque et en services de paiement.

les experts financiers, accompagnateurs de croissance Société sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.



LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

meilleurtaux Placement est la marque exploitée par MeilleurPlacement dont nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et par l'article L521-2 du Code des Assurances.

La présente lettre de mission a pour objet de définir et contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention. Je soussigné(e)/nous soussignés et \square M. □ Mme $\square M$. □Mme Nom: _ Nom: _ Prénom : _ Prénom: Agissant en tant que : ☐ Personne(s) physique(s) ☐ Représentant de la personne morale (Dénomination sociale) : Ci-après dénommé(e)(s) le(s) / la « CLIENT (e) (s) » d'autre part, I - CADRE DE NOTRE INTERVENTION Afin de répondre aux axes de réflexion qui vous semblent déterminants et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de vos objectifs patrimoniaux ci-après énoncés : (cocher une ou plusieurs cases) ☐ Etudier les movens de valoriser votre épargne. ☐ Préparer la transmission de votre patrimoine, ☐ Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les modalités d'optimisation, ☐ Etudier les moyens de préparer votre retraite, ☐ Etudier les moyens de protéger votre conjoint, concubin ou partenaire, □ Vous tenir informé de tous les types de placements financiers ou immobiliers qui pourraient répondre à votre problématique patrimoniale actuelle et de son évolution, ☐ Autre : Si vous souhaitez nous confier ponctuellement des missions complémentaires qui dépassent les missions précisées ci-dessus, une lettre de mission spécifique sera établie afin d'en préciser les objectifs et la rémunération.

II - MODALITÉS DE NOTRE INTERVENTION

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins.

Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux devant nous permettre d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement. Nous investiguerons également sur votre capacité à accepter la prise de risque pour les éventuels placements à vous proposer.

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement en vue d'atteindre vos objectifs.

Modalités spécifiques à l'activité de conseiller en investissements financiers :

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, si dans le cadre de notre mission nous devions vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis de manière non-indépendante, ce qui signifie notamment que ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail restreint des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché.

Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Vous serez informé de toute modification de notre statut ou de toute actualisation de la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels notre cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes rendus de nos conseils en investissements financiers vous seraient transmis tous les 1 à 3 ans selon la nature du placement recommandé.

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adéquation qui vous fournira des informations sur les instruments financiers et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adéquation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

Vous trouverez en dernière page de la présente lettre de mission, sous forme de tableau, des informations génériques sur les placements et stratégies d'investissement proposés, incluant des orientations et mises en garde sur leurs risques inhérents.

Modalités spécifiques à l'activité de courtier en assurance :

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adaptation qui vous fournira des informations sur les familles de placements et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adaptation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces familles et stratégies tels que les risques de perte en capital, les frais, la liquidité, etc.

III - MODE DE RÉMUNÉRATION

Finance Sélection est directement rémunérée par les fournisseurs des produits ou services que vous êtes susceptible d'utiliser (entreprises d'assurance, sociétés de gestion et banques).

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, meilleurtaux Placement, en tant que conseiller en investissements financiers pourra recevoir , en plus des droits d'entrée :

- Frais uniques : frais de dépôt, de résiliation et coûts de transfert, de structuration...
- Frais récurrents : frais de gestion, de conseil, de garde, de service, financiers...
- Coûts relatifs aux transactions : commissions de courtage, frais d'entrée, frais de change...
- Coûts marginaux et frais associés aux services auxiliaires : coûts de recherche et commissions liées aux résultats.

IV - DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Ces données sont collectées dans différents formulaires tout au long de la phase de découverte, de conseil et de suivi des placements réalisés par notre intermédiaire. Elles sont indispensables à la mise en oeuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de MeilleurPlacement/meilleurtaux Placement - RGPD - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes ou par email : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la page dédiée aux données personnelles et notre politique de confidentialité. Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à l'adresse suivante : https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de MeilleurPlacement pour répondre à certaines de ses exigences règlementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées.

La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donnéespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com



meilleurtaux Placement s'engage à ne jamais vendre ni louer vos données à des tiers, quels qu'ils soient.

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Ces données sont collectées dans différents formulaires tout au long de la phase de découverte, de conseil et de suivi des placements réalisés par notre intermédiaire. Elles sont indispensables à la mise en œuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Confidentialité

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

V - DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Il est précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultat. Nous vous rappelons qu'en matière financière, les performances passées ne préjugent en rien des performances à venir.

Par la signature de ce document :

- Vous vous engagez à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive, et à nous communiquer les renseignements et documents utiles à la réalisation de notre mission; en particulier, vous vous engagez à nous faire part de toute opérations, d'ores et déjà réalisée ou à venir, qui affecterait votre situation patrimoniale afin que nous puissions exercer notre devoir de conseil.
- Vous acceptez que nous communiquions ensemble sur votre dossier par courrier, mais aussi par téléphone et mail ; en particulier, votre rapport d'adéquation et nos conseils vous seront adressées par courrier électronique.
- Vous autorisez les établissements dépositaires et entreprises d'assurance à communiquer à MeilleurPlacement et le cas échéant à son prestataire de services informatiques, l'ensemble des informations concernant vos investissements et vos données personnelles d'ordre civil, patrimonial, financier ou autres. Cette communication facilite le respect de nos obligations en matière de suivi et d'archivage issues de la directive relatives aux Marchés d'Instruments Financiers dite « MIF2 » et de notre statut de conseiller en investissements financiers et de la Directive Distribution d'Assurance dite « DDA »

Conformément aux obligations prévues par le Code monétaire et financier concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, nous avons mis en place un dispositif de surveillance et sommes tenus de procéder à l'ensemble des contrôles et déclarations nécessaires. Nous avons également mis en place un dispositif de traitement des conflits d'intérêts. Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

VI - LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse de MeilleurPlacement qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, sauf réponse apportée dans ce délai, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

Pour les produits de type assurance-vie, retraite, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (www.mediateur-conso.cmap.fr - consommation@cmap.fr).

Pour les autres produits, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le médiateur).

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

VII - SUIVI PATRIMONIAL

Parce que votre situation personnelle, financière et patrimoniale ainsi que vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier. Dans cet intervalle, nous sommes à votre disposition pour faire le point à chaque fois que vous le jugerez nécessaire soit par téléphone, soit par courriel, soit d'un rendez-vous dans nos locaux.

A votre demande, nous nous engageons également à vous tenir informé(s) des types de placements financiers ou immobiliers qui répondraient à vos besoins et recherches.

En contrepartie, vous vous engagez à nous informer expressément de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité car l'absence de ces informations ou le caractère erroné de leur formulation peut affecter dans les proportions potentiellement significatives la qualité du service rendu.

En outre, vous gardez l'entière responsabilité de toute décision d'investissement, d'arbitrage, ou de désinvestissement portant sur les actifs financiers.

Nous vous rappelons que vous restez maître de toute décision d'investissement, d'arbitrage ou de désinvestissement. La durée de notre mission est d'un an et fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Un double de cet exemplaire vous sera retourné avec notre signature.

Fait à :		Le :	
Signature client(e)	Signature client(e)		Pour MeilleurPlacement,
			Eric Girault, Président

Informations sur les placements et les stratégies d'investissement proposés (incluant des orientations et des mises en garde appropriées sur leurs risques inhérents).

Pri	incipaux (objectif(s)) poursuiv	i(s)			énient(s) e types que de pe	de placer	nents.	nt(s) aux
Valorisation de l'épargne	Transmission du patrimoine	Optimisation de la situation fiscale	Préparation de la retraite	Protection du conjoint, concubin ou partenaire	Types de placements et stratégies d'investissements	Risque de marché	Risque de liquidité	Risque de défaut ou de contrepartie	Risque opérationnel	Indisponibilité de l'épargne investie
•	•		•	•	Contrat d'assurance-vie et de capitalisation >	Sauf fonds euros		•*	•	
•	•	Unique- ment en objectif secondaire	•		< Contrat retraite PER >	Sauf fonds euros		• *	•	Sauf cas précis de rachats exception- nels
•		•			< FIP >	•	•	•	•	•
•		•			< FCPI >	•	•	•	•	•
		•			< SOFICA >	•		•	•	•
•			•		< SCPI d'entreprise, OPCI >	•	Sauf OPCI	•	•	
•		•	•		< SCPI fiscales >	•	•	•	•	•
•			•		< Mandat de gestion « PEA » >	•	•	•	•	
•					< FCPR >	•	•	•	•	Pour certains FCPR

^{*}Fonds indemnisation à hauteur de 70 000 € pour toute garantie en capital par assureur et par personne et de 90 000 € pour les rentes dont les versements de prime sont en cours.

Types de placements	Principaux partenaires (Liste non exhaustive soumise à évolution dans le temps)
Assurance vie / capitalisation / retraite	Generali Vie, Spirica, Suravenir, Apicil Epargne, Swiss Life
FIP, FCPI, FCPR, SOFICA	Vatel Capital, Eiffel Investment Group, ID Invest, Nextstage AM
SCPI d'entreprise et fiscales, OPCI	La Française AM, Primonial, Voisin, Sofidy
Mandat de gestion PEA	La Financière de l'Echiquier







CONVENTION DE RECEPTION-TRANSMISSION D'ORDRES (RTO)

Entre:	
□M. □Mme	□M. □Mme
Nom :	Nom:
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :/	Date de naissance :/
Adresse:	
CP: Ville:	
	Ci-après dénommé le CLIENT d'une part,

Et:

MeilleurPlacement, conseil en gestion de patrimoine, exploitant de la marque « meilleurtaux Placement », enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 031 613 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en investissements financiers (CIF), adhérent de la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF),

Ci-après dénommé le Conseil, d'autre part.

Article 1 : Préambule

Le Conseil, en sa qualité de Conseiller en investissements financiers (CIF), est habilité à exercer une mention de réception-transmission d'ordres exclusivement sur des parts ou actions d'OPC (OPCVM, FCPI, FIP, SCPI, OPCI, liste non exhaustive), dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-32 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille d'OPC. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du Client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquelles il peut opérer au terme de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux dites règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordres. Ce service devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; il ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil au Client.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Évaluation préalable de l'adéquation

Tout projet d'investissement du Client est, à peine d'irrecevabilité, adressé au Conseil accompagné de l'ensemble des documents et pièces justificatives exigés par ce dernier aux fins d'analyse du projet et d'évaluation de son adéquation à la situation et aux besoins du Client.

Le Conseil recueille ainsi, avant toute exécution de la prestation de réception-transmission d'ordres, les informations sur la situation et les objectifs du Client, ses connaissances et son expérience en matière financière ainsi que sa tolérance au risque et sa capacité à subir des pertes nécessaires pour lui prodiguer un conseil sur son projet d'investissement

dans des parts ou actions d'OPC adapté.

L'ensemble des éléments reçus du Client ne constitue à ce stade qu'un simple projet d'investissement qu'il appartient au Conseiller, dans le cadre de sa mission de conseil, d'analyser et de valider ou de ne pas accepter en l'état le cas échéant.

Conformément à la règlementation, les recommandations formulées par le Conseiller au terme de sa mission de conseil sont formalisées dans un rapport d'adéquation établi par acte séparé et remis au Client avant toute exécution de la présente convention et tout passage d'ordre.

L'exécution du service de réception-transmission d'ordres proposé par le Conseiller intervient ainsi postérieurement à sa mission de conseil et exclusivement aux fins de permettre la réalisation de l'investissement sur les parts ou actions d'OPC projeté dans les conditions recommandées ou convenues avec le Client.

Aucun ordre n'est transmis à l'établissement teneur de compte du Client en l'absence d'évaluation préalable de l'adéquation de l'investissement envisagé à sa situation ou ses besoins et de formalisation du conseil prodigué par le Conseiller.

Article 4 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- · remise en mains propres,
- lettre simple ou recommandée,
- télécopie,
- courriel auquel sera joint l'ordre scanné sous format pdf ou tout autre format sécurisé.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter :

- son identité,
- la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- S'il opte pour le nominatif administré, son numéro de compte ou son numéro de porteurs de parts
- la signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du Conseil. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits dans les meilleurs délais suivant la réception de l'ordre, ou selon les prescriptions

imposées, en la matière, par le gestionnaire et/ou le dépositaire de l'OPC concerné.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneurs de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

À défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera, par tout moyen, l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil.

L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Article 5: Transmission des ordres

Suite à la réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et à la réalisation de la mission de conseil telle que décrite à l'article 3, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité. Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 6 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 7: Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manguement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 8 : Confidentialité des informations

Les données collectées dans cette convention et dans les documents lors de sa mise en œuvre sont indispensables à la réalisation de la prestation de réception-transmission d'ordres par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer sur simple demande auprès de Meilleur Placement : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Article 9 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réceptiontransmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 10: Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 11 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

La présente convention, établie en deux exemplaires, est signée par les

Un double de cet exemplaire vous sera retourné avec notre signature.

Les données collectées dans ce formulaire sont indispensables à la mise en œuvre du conseil en placement financier par MeilleurPlacement (meilleurtaux Placement). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer sur simple demande auprès de MeilleurPlacement : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Fait à :		Le :	
Signature client(e)	Signature client(e)		Pour MeilleurPlacement,
			Eric Girault, Président

placement@meilleurtaux.com meilleurtaux Placement - 18 rue Baudrairie 35000 Rennes 01 47 20 33 00



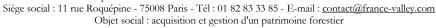
meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, SAS au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), courtier en opérations de banque et en services de paiement.

les experts financiers.

Société sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

GFI France Valley Forêts IV

Groupement Forestier d'Investissement à capital variable, autorisé à faire offre au public, au capital minimum de 760.000 euros - N° SIREN 891 906 489





				В	U	LLE	ET.	IN	D	E 9	SC	U	S	CR	IP	T	IC	N	ſ										
Je soussigné(e) ☐ Ml	le		1me] M	. 🗆	M.	et N	Лте																_	_			
☐ Célibataire ☐ Mar	rié(e)		Pacs	sé(e)		□ Div	orc	é(e)] Ve	euf((ve)																	
Si marié(e) ou pacsé(e),	_								oarat				ns		PΑ	CS	inc	livis	sio	1		PA	CS	sép	oara	ıtio	n de	bie	ens
Je (nous) règle(ons) co des deux conjoints im	-	-		au 1	moy	yen de	e: [⊐В	iens	pro	opr	es		Bio	ens	en	co	mn	nu	n (s	igı	nati	are	et	piè	:ce	d'id	len	tité =
Nom																													
Nom de jeune fille																													
Prénom																													
Adresse																													
Code postal						Ville															L								
Né(e) le										Α																Dé _l	pt.		
Nationalité									1																				
Profession															1	7	ľél	ĺ			ĺ	Ì		ĺ				ĺ	
E-mail (obligatoire)																		_											
(cette adresse e-mail sera u Le souscripteur déclare et		•	r vous	env	oyeı	· les Co	mm	unic	qués	aux .	Ass	ocié	s su	ır les	acc	uisi	tion	ns d	e fo	rêt	s)								
 Ne pas répondre aux américaine); Avoir reçu et pris conn le dernier rapport annuet verso); Étre conscient que la li parts qui impliquent déconomiques peuvent documentation comme Étre conscient que pou doit conserver les parts d'une reprise, sauf cas p Que son investissemen sa situation financière, Que la présente souscriet des revenus qui pour Je déclare souscrire: parts nouvelles par ce b (deux cents) 200 euros, soit un montant de sou 	aissandel, le le quidite engen reiale rouscoarticu t dans patrim ption erront ê culletir inclua	ce de bulle é/re ques drer pour ficie crites lle Gaonia est fattre cont on, donnt 0	vente se partire une r conser de l s jusque prévugarent j'a constitution de la suite pour j'a constitution d	des	de s triel par ers te d r le duct 31 car la ar la eson par	ouscri en vig ts n'es du fai le vale détail ion d'I lécem loi; forestie et de so propre le Gro rvé ur d'entré	ptiongueur gueur t pas t de gueur des j IR (I bre con poupe n except n except e (con	n (st ir, le s gan e leu ou u prin- Impo de la pon ppét mpte emp	tatut: e doc ranti irs s ine p cipai ôt su d à s tence e et ê nt Fo	e et péci perte la rir le canri le canr	que de sque Revenée de se bé ier.	d'in d'in d'in d'in d'in d'in tés e l'ir tés e re les l venu suiv	formation of the state of the s	mationation mation mati	on vons eme ertice su ves à l'a sous obje ffec	nt culier utissortic certific carts	e pas el lans r, cone el le 1 le stio fis cons	nr l'. t le s ur les pént 99 on. L'inv par	AM pré alé alé ioc ; tero À d	IF, IIF, IIF, IIF, IIF, IIF, IIF, IIF,	le cant be per phy il ses-tut, seeme phy il ses-tut, seeme phy il ses-tut, seeme phy il ses phy il	as é ullei men tosa con O A sa ré ent, par l	cché tin da t Fo ant: du du éédu not le C	cant de sores aire ent de cetion ceti	stiers sour	n accessoriant policies of the second policie	ption ption prefer autiq référ IR P fera u reş utes l utes l	sur jues er :	des ou à la E), il bjet I de stier res)
dont:		l e	uros	affe	ctés	à la r	éduc	ction	ı d'I	R (I:	mo	ôt s	sur	le R	eve:	nu)													
(maximum 50 000 euros A l'appui de cette sousc ou par prélèvement SE	ription	une n, je	e pers	sonn e imr	e se méc	eule et liatem	100 ent) 000 par	0 eu: chèc	ros p	pou à l'o	ır u: ordı	n co	oupl u G	e) FI :	Fra	nc											nen	ıt,
euros, correspondant à l Je désire que le revenu d						ur un	con	npte	e poi	ır le	que	el je	joi		n R	ΙB	(re	leve	é d'	ide	ntit	é ba	anc	aire	e).				
Fait à :						Sign (sign moye	atu ı atur	re d	u so	ousc ce d'	rip ide	teu ntit	i r : é de				,									on	au ·	←	

JOINDRE OBLIGATOIREMENT : 1) UNE COPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ, 2) UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS ET 3) UN RIB

GFI France Valley Forêts IV

Modalités relatives à la souscription

Date d'ouverture : 20 mars 2020

Montant du capital social initial: 200 euros, divisé en 1 part de 150 euros de valeur nominale.

Montant du capital social au 08/06/2021: 760 500 euros, divisé en 5 070 parts de 150 euros de valeur nominale.

Montant du capital social statutaire maximal: 60 000 000 euros, divisé en 400 000 parts de 150 euros de valeur nominale. Il a été décidé, en Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2020, de porter le capital social statutaire maximal à 60 000 000 euros.

Prix de souscription : <u>Valeur nominale</u> : 150 euros

<u>Prime d'émission</u>: 50 euros, dont commission de souscription: 20 euros

(10 % du prix de souscription, prime d'émission incluse)

Prix de souscription d'une part : 200 euros

(ce prix s'entend net de tous autres frais, hors droits d'entrée)

<u>Valeur de retrait d'une part</u>: 180 euros

(valeur de vente)

Minimum de souscription: cinq (5) parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue à l'ordre du GFI FRANCE VALLEY FORÊTS IV au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription auquel s'ajoute les droits d'entrée (210 euros incluant 5% de droits d'entrée x Nombre de parts souscrites). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

Le bulletin de souscription devra être adressé, dûment rempli, à : FRANCE VALLEY - Service Souscription - 11 rue Roquépine 75008 Paris.

Date de jouissance : à partir du 1er jour qui suit le 1er mois de souscription, accompagnée du règlement afférent.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque Associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Fiscalité: le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS IV bénéficie du régime fiscal imposant le revenu entre les mains de chaque Associé. L'Associé n'est pas imposé sur le dividende qu'il perçoit mais sur la fraction (calculée au prorata de ses droits et compte tenu de la date de mise en jouissance de ses parts) du revenu net de la Société.

Les revenus sont de trois natures : Forestiers (revenus issus des ventes de bois, soumis au forfait cadastral ; ce forfait étant réduit, les revenus forestiers sont faiblement taxés), Fonciers (revenus de chasse, taxés au régime de droit commun pour les revenus fonciers, au régime réel ou micro-foncier) et Financiers (régime de droit commun pour les revenus de capitaux mobiliers).

Distribution : la commission de souscription, comprise dans le prix de la part, est de 10 %. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

FACTEURS DE RISQUES

L'investissement en parts de GFI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- Des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent de la maturité des forêts, des programmes de coupes, de la croissance naturelle des peuplements et de la conjoncture économique et forestière. Ces revenus, non garantis, sont par nature irréguliers et seront sujets à l'Assemblée Générale des Associés et ne sont donc pas automatiques.
- Du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation du GFI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché de la forêt (par exemple liés à la variation de la production de bois en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps et aux aléas climatiques tels que les tempêtes, et les incendies) sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de GFI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 10 ans.

L'investissement en parts de GFI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de GFI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la Société ne garantissant ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaire, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts du GFI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription à crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, l'établissement prêteur pourrait demander la vente des parts de GFI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le GFI FRANCE VALLEY FORÊTS IV est un GFI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % maximum de la valeur comptable des actifs pour financer ses investissements.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la Société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par le GFI.

La Note d'Information prévue par l'article L. 412-1 du Code Monétaire et Financier a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le Visa GFI n° 21-02 en date du 8 juin 2021.

CONNAISSANCE CLIENT ET TEST DE CARACTERE APPROPRIE (1/2)

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société de Gestion France Valley ne fournit pas de conseil en investissement.

France Valley vous invite à vous rapprocher de vos interlocuteurs, qui pourront utilement compléter votre information et préciser avec vous le caractère approprié du produit à votre profil.

Les réponses aux questions figurant dans le présent questionnaire auront une influence sur l'appréciation, par France Valley, du caractère approprié du produit aux besoins du client.

Il est expressément rappelé au client que France Valley pourra lui refuser la souscription au produit souscrit si elle estime que celui-ci n'est pas approprié au regard des informations transmises par le client.

ÉTAT CIVI	L																										
Nom							1	1 1	1			1	ı		1 1		1	1	1						1	1	
Prénom	<u> </u>	l	l	1 1	l	l I	İ	1 1	1		1	l	1	1	1 1			1	1				! 	 	l	l	l
☐ Toutes les autro Je certifie être maje														, 1						in d			iptio No		1		
PERSONNI	E POL	ITI	Qī	J EM	EN	TEX	(P(OSEE	Ξ ((PI	PE)																
Exercez-vous ou av Si oui, quelle foncti Une personne de vo ou administrative ir Si oui, quelle foncti Quel est le lien avec "En tant que: Chef d'Ent.	on? otre famille nportante on? c l'investiss	e ou *) ? seur (de vo	otre ent Oui on repré	ourag	ge exerce	e-t-el Noi	lle ou a-	t-e	elle e	exercé a	_ l u cou _ l	Dar urs Dar	ns qu des 1 ns qu	el pays 2 dern el pays	? iers : ?	mo	is un	ie fo	oncti	ion p	oliti	que,	, jur	idict	ionn	elle
baute juridiction, membre d'une armée, Membre de la	l'une Cour des	Comp.	tes, Di	irigeant ou	membre	e de la dire	ction d	l'une banqu	ie a	entral	e, Ambass	adeur,	hau	t diploi	mate, Co	isul, C)ffici	er géné	ral or								
ORIGINE I	ES FC)N	DS																								
Origine des fonds :						Héritag ire [☐ Do										Emp			□ 1	Prim	nes e	xce	ption	nell	es
Provenance des for	nds:			ance	_	utre pa		u		,																	
SITUATION	I CLIE	EN'	Γ(NOT	'AM	IME	NT	FIN	Α	N	CIÈI	RE	\mathbf{E}'	ΓР	ATF	RIN	10)N	IA	LE	E)						
Nombre d'enfants Patrimoine :	à charge : □ Infér □ Entr	rieur		K€		□Е	ntre	int/part 75 K€ e 2,6 M€	et 1	150 1	K€				50 K€ ır à 5 N		0 I	ζ€] E1	ntre !	500	K€	et 1,	,3 M	€	
	dont:	A: Pl Tr Fo	ssura acem résor orêts	(précise	nancie	ers:		0000	% % % % %																		
Composition:	Détenez Détenez				_	_														0] N				
Revenus annuels du	ı foyer fisc	al:				ieurs à : e 75 K€					Entre Entre										K€ e s à 1.						
Votre situation fina	ncière vou	ıs pei	rmet-	-elle d'é	pargn	er une j	oartie	e de vos	re	even	us ?		Ou	i	□ No	n											
EXPERIEN	CE EN	I N	IA'	ΓIÈR	E I	O'IN	VE	STIS	S	EN	<u>IEN</u>	T															_
Nombre d'opérations au cours des 12 derniers mois ? ☐ Actions ou OPCVM/FIA actions ☐ Obligations ou OPCVM/FIA en obligations ☐ OPCVM/FIA monétaires ☐ Bons de souscription, warrants, certificats ☐ Diversification (SCPI/OPCI, FCPI/FIP, FPCI, forêt/vigne) ☐ Autres opérations (mandats, etc précisez) :)		Au	cune			Ν	Moins o	le 5			Pl	lus d	le 5						

CONNAISSANCE CLIENT ET TEST DE CARACTERE APPROPRIE (2/2)

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société de Gestion France Valley ne fournit pas de conseil en investissement.

France Valley vous invite à vous rapprocher de vos interlocuteurs, qui pourront utilement compléter votre information et préciser avec vous le caractère approprié du produit à votre profil.

Les réponses aux questions figurant dans le présent questionnaire auront une influence sur l'appréciation, par France Valley, du caractère approprié du produit aux besoins du client.

Il est expressément rappelé au client que France Valley pourra lui refuser la souscription au produit souscrit si elle estime que celui-ci n'est pas approprié au regard des informations transmises par le client.

OBJECTIF(S)													
Objectif(s) du placement :	☐ Diversification ☐ Réduction fiscale ☐ Transmission de patrimoine ☐ Valorisation d'un capital ☐ Autre (précisez) :												
Tolérance au risque :	☐ Perte en capital limitée ☐ Perte du capital ☐ Pas de perte en capital												
Durée du placement :	☐ Moins de 5 ans ☐ 5 à 10 ans ☐ Plus de 10 ans												
Part du placement :	☐ Moins de 15% du patrimoine ☐ Plus de 15% du patrimoine												
CONNAISSANCE	E DU PRODUIT												
	parts de Groupement Forestier ? Non												
	ques liés aux investissements en parts de Groupement Forestier ?												
	tre niveau de connaissance du fonctionnement des Groupements Forestiers ? Confirmé												
	Selon vous, y a-t-il un risque sur le montant investi dans un Groupement Forestier (pas de garantie en capital) ? □ Oui □ Non												
	sque de délai de revente des parts (pas de garantie de revente) ? l Non												
	e que le Groupement Forestier n'est pas un produit de performance sur une durée très courte ? l Non												
	e des frais et charges liés à l'achat de parts et au fonctionnement des Groupements Forestiers ? l Non												
=	a durée de placement recommandée en parts de Groupements Forestiers ? ☐ Supérieur à 10 ans ☐ Inférieur à 5 ans												
-	degré de risque d'un investissement en parts de Groupement Forestier ? ré												
1	te une durée minimale de détention des parts si vous souhaitez bénéficier de réductions fiscales ?												
	issance de la documentation relative au produit auquel je souscris et avoir eu toutes les informations nécessaires me permettant aissance de cause, notamment en termes de risque de perte en capital et de durée d'investissement.												
Je m'engage à informer la So	ociété de Gestion, sans délai, d'une modification de mes données (état civil, adresse, régime matrimonial, nationalité).												
Je déclare avoir pris connaiss de classification par courrier	sance de ma classification en tant que "client non professionnel". Je dispose toutefois de la liberté de demander un changement en "client professionnel".												
Fait à :	Signature du souscripteur												
Le :													
(<u>CADRE RESERVE A LA SOCIETE DE GESTION</u> :												

Au regard des informations transmises, la Société de Gestion considère l'investissement :

☐ Non approprié

☐ Approprié